Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 (ex-articles 92 et 93) du traité CE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(1999/C 306/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Date d'adoption de la décision:	23.4.1999
État membre:	Italie (Sardaigne)
Nº de l'aide:	N 455/98
Titre:	Mesures en faveur des activités industrielles
Objectif:	Régime d'aide à finalité régionale
Base juridique:	«Disposizioni attuative della legge regionale 15 aprile 1994 n. 15 recante interventi a favore del settore industriale»
Budget:	Environ 155 millions d'euros sur trois ans
Intensité ou montant de l'aide:	Aides à l'investissement — jusqu'à 50 % d'équivalent-subvention net + 15 % équivalent-subvention brut pour les petites et moyennes entreprises en zone «A» — jusqu'à 40 % d'équivalent-subvention net + 15 % équivalent-subvention brut pour les petites et moyennes entreprises en zone «B»
Durée:	31 décembre 2006

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire nº IV/M.1616 — Antonio De Sommer Champalimaud/Banco Santander Central Hispanoamericano)

(1999/C 306/08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 3 août 1999, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en portugais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CPT» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 399M1616. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].
